

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 25 septembre 2025 Par suite d'une convocation en date du 5 septembre 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 25 septembre 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12 Délibération n°D_2025_09_25_14	Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Batton Marechal, M. Marc Brunier, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Louis Buda à M. Georges Canicatti, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé Absent excusé : / Absent : M. Norbert Regard Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Batton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Fixation des tarifs de vente de bois de chauffage

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'à la suite de l'épisode cyclonique, les services techniques ont débité environ 20 stères de bois de chauffage. Il précise que ledit bois est prêt à l'emploi, sec, fendu et coupé en 1 mètre. Il propose de le mettre en vente et invite l'assemblée à en fixer les modalités de vente et le prix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

- **FIXE** le tarif de vente à 60 € le stère.
- **PRECISE** que le bois mis en vente est destiné aux habitants de la commune de Contamine-Sarzin pour un usage personnel et ne peut être revendu.
- **INDIQUE** que le bois mis en vente est disponible au hangar communal, chaque acheteur devant charger et emporter le bois.
- **PRECISE** que la quantité maximale délivrée par famille est de 2 stères par ordre d'arrivée des demandes au secrétariat de mairie.
- **PRECISE** que l'information est diffusée via l'application PanneauPocket.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.	
	Fait à Contamine-Sarzin, le 25 septembre 2025	
Compte tenu de sa télétransmission le : 29 septembre 2025	Le Maire,	Le secrétaire de séance.
De sa publication : 29 SEP. 2025	 	
Et de sa mise en ligne le : 01 OCT. 2025	Georges CANICATTI	Pierrette BATON MARECHAL

